



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LE PRÉFET**

Mende, le **11 AOUT 2022**

à

EDF Renouvelables France  
À l'attention de monsieur Sofiane BOUKEBBOUS  
Directeur de Zone Sud-Est et Outre mer  
ZAE de Viargues  
10, avenue de la Jasse  
34440 Colombiers

**OBJET :** Etude préalable de la compensation collective agricole – Parc photovoltaïque du Roujanel

Vous avez bien voulu me transmettre pour avis, conformément aux articles L112-1-3 et D112-1-21 du Code Rural et de la pêche maritime, l'étude préalable concernant la compensation collective agricole liée au projet du parc photovoltaïque au sol du Roujanel situé sur les communes de Prévénchères et de Pied de Borne.

Cette étude a été produite conjointement par la Chambre d'Agriculture de la Lozère et la SAFER Occitanie.

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers réunie le jeudi 12 mai 2022 a émis un avis favorable sous réserve de définir les modalités concrètes de la mise en œuvre du fonds de compensation collective agricole, qui seront alors présentées en CDPENAF ultérieurement, et d'en préciser la gouvernance, en lien avec l'État et la chambre d'agriculture.

J'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable sur ce dossier sous réserve de la prise en compte de l'avis de la commission.

Le préfet



Philippe CASTANET

PREF/DDT – SAL/UT 22-097  
Affaire suivie par : Bruno Guardia  
4, avenue de la Gare  
48005 Mende CEDEX  
Tél. : 04 66 49 45 54  
Mél. : bruno.guardia@lozere.gouv.fr